

PROCES-VERBAL
BUREAU du 08/01/2026
FEDERATION FRANCAISE DE LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Présents : Mmes Legrand Lise, Yvonneau Laurence, Marcantognini Chrystel, Le Gleut Régine, Debien Tatiana, Marie-Hélène Tran,
Mrs Fossati Jean-Carl, Belhadj Réda, Tudezca Max, Vidal Philippe, Amara Rhida, Damiens Serge, Jean-Noel Bahadérian

Membre non excusé : Alekma Saifedine

Invité : Mrs Jean-Yves Robin DTN, Patrick Lefort DTN Adjoint

La présidente rappelle le contexte difficile de l'année écoulée et un grand soulagement d'aborder 2026 dans de meilleures conditions.

Validation du PV du Bureau du 27 septembre 2025 à l'unanimité.

Secrétariat général :

La stagiaire Lou Gares Cavaignac intégrera l'équipe du 26/01/2026 au 26/07/2026. Thomas Mac Andrew assumera les fonctions de chargé de communication en CDI à compter du 02/03/26.

ACOFI est désormais le nouveau cabinet comptable à compter du 1er janvier 2026. Le contrat avec Carlabella prend fin, accompagné de la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des notes de frais. Le partenariat avec Underscore (informatique) est également clos ; la recherche d'un nouveau prestataire est engagée. Un plan de montée en compétences est initié pour Eliana en comptabilité.

Suivi budgétaire :

La trésorerie présente actuellement une situation jugée confortable ; il convient néanmoins de rester attentif au règlement du plan de sauvegarde. L'élaboration du budget prévisionnel 2026 est en cours, et il est impératif de compléter rapidement les dossiers de demande de financement ANS (objectif : 1,2 M€). Un point est réalisé sur les impayés, notamment les droits de mutation et les difficultés rencontrées par certains clubs pour le recouvrement des fonds. Plusieurs leviers de recouvrement sont évoqués : échéanciers, suspension de licences, etc. Par ailleurs, l'affaire aux prud'hommes opposant Aurore Quintin à la fédération porte sur une réclamation de 66K€, avec un risque défavorable pour la fédération. Les rétrocessions sont à jour pour 2024, mais le décalage d'une année reste complexe à résorber.

Vie sportive et arbitrage :

Les règlements sportifs 2026 sont validés, intégrant les décisions prises lors du CA du 18 octobre 2025. Des évolutions sont apportées aux appariements et catégories ; la pesée matinale concerne les styles Libre et Gréco, sans modification pour les féminines. Les certificats médicaux vétérans font l'objet d'une simplification. La proposition d'augmentation des pénalités pour absence d'arbitre est rejetée ; une orientation vers un bilan en fin de championnat est privilégiée, avec la création d'un groupe de travail dédié à l'arbitrage.

Haut niveau :

Présentation et adoption des critères de sélection pour les équipes de France, accordant une priorité aux catégories olympiques et imposant une exigence d'éthique ainsi qu'une présence obligatoire lors des stages et compétitions. Le soutien financier se concentre dorénavant sur les athlètes olympiques, afin de garantir l'avenir institutionnel de la discipline. La sélection privilégiera des profils capables de s'illustrer sous pression, notamment en vue des Jeux de 2028. Les critères seront publiés en ligne.

Concernant les primes aux athlètes, seules les médailles obtenues dans les catégories olympiques (Championnats d'Europe et du Monde) seront récompensées sur les fonds propres de la Fédération.

Dans le cadre de la solidarité Olympique, deux lutteurs, Valizadeh Jamal et Karapetyan Arman ont été identifiés et reconnus par le CIO. La gestion logistique est assurée par la Fédération.

Le développement de la lutte en milieu rural s'inscrit dans une collaboration avec les maisons rurales, mettant l'accent sur la formation des éducateurs et l'établissement de liens avec les communautés locales et les municipalités.

À la suite du départ d'Isabelle Ladevèze du Pôle de Font Romeu pour raisons familiales, M. Patrick Vaizelles assure provisoirement la coordination administrative jusqu'au recrutement d'un remplaçant, cette solution répondant à une nécessité immédiate.

M. Fanel Carp sera intégré comme cadre technique à compter du 1er mars 2026.

Un projet de développement des comités régionaux est en cours en Nouvelle-Calédonie et Polynésie, avec un besoin d'accompagnement dans la préparation des athlètes pour les Jeux du Pacifique.

Les critères de sélection pour le grappling ont été votés. À la demande de la UWW, la CNSG et le cadre technique ont travaillé sur la présentation d'un projet d'organisation d'un Championnat d'Europe de grappling à Paris en 2026. Le bureau a discuté des aspects logistiques et budgétaires, soulignant la nécessaire vigilance quant à la capacité à avancer les fonds requis. La commission du grappling poursuivra son travail en vue d'une présentation et décision au prochain CA.

Pôle territoire :

La convention entre la FFLDA et l'EFFLDA est validée avec une avance de 40K€ consentie par la fédération, remboursable sur quatre ans ou moins si possible. Ouverture d'un compte au Crédit Mutuel ; le numéro de la DREETS est toujours attendu pour que la structure devienne organisme de formation officiel. Le prochain bureau se tiendra le 13 janvier, suivi d'une Assemblée générale prévue le 31 janvier. Le site internet est en phase de construction.

Partenariats :

Conclusion d'un partenariat avec Appart City. Négociations en cours avec Dollamur (équipementier). Signature d'un contrat d'exclusivité avec la société Yalouz (textile). Dépôt de la marque France Lutte par la fédération.

Divers :

M. Jean-Carl Fossati s'interroge sur le statut de Maître Bodels auprès de la fédération. M. Réda Belhadj confirme que la fédération restera ouverte à ses compétences si nécessaire.

Discussion engagée concernant les problématiques liées au vote électronique lors des AG du 18 décembre 2025 organisées par la société Xyloon, mettant en avant le besoin de choisir un prestataire fiable.

Société EXALTO : L'accord relatif au remboursement du prêt consenti par la société Exalto a reçu une validation positive et est formellement acté dans ce procès-verbal.

La Présidente
Lise Legrand



La Secrétaire-générale-adjointe
Chrystel Marcantognini

